

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/76

1er décembre 1999

(99-5291)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Troisième session  
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: français

## TOGO

### Déclaration de M. Rodolphe Kossivi Osseyi Ministre de l'industrie, du commerce et du développement de la zone franche

C'est pour moi un grand honneur de représenter mon pays, le Togo, à cette auguste assemblée de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC.

Il est également pour moi un agréable devoir de vous transmettre le message de soutien des autorités de mon pays à ces assises.

Je tiens à féliciter et remercier les autorités des États-Unis d'Amérique, de l'État de Washington et de la ville de Seattle pour avoir donné l'occasion à l'OMC de tenir sa troisième Conférence ministérielle dans ce grand et beau pays.

Je voudrais féliciter et remercier M. Mike Moore, Directeur général de l'OMC, tout le personnel du Secrétariat de l'OMC et les comités d'organisation et de coordination de Genève et de Seattle pour le travail qu'ils ont abattu dans le cadre de l'organisation de cette Conférence.

Je félicite et remercie les gouvernements des États-Unis d'Amérique et des autres pays qui, par leurs généreuses contributions, ont facilité la participation des PMA à ces assises.

Depuis plus de cinq décennies, le système commercial multilatéral s'impose à la communauté internationale comme le contexte à la fois idéal et pratique dans lequel les échanges commerciaux et la globalisation des activités économiques, commerciales et sociales évoluent et se concrétisent toujours davantage.

Il convient de souligner que du GATT à l'OMC, l'objectif de la communauté internationale est la libéralisation toujours plus accrue des activités économiques et commerciales par la réduction progressive des droits de douane et l'abolition des barrières non tarifaires ainsi que l'harmonisation des politiques et des pratiques économiques et commerciales dans le monde.

Partagés par 135 États Membres dans le cadre de l'OMC, ces objectifs témoignent des principes généraux de la mondialisation et du nouveau système économique et commercial international, à savoir:

concrétiser le rapprochement, la complémentarité, l'interdépendance et la solidarité des nations et de leurs économies en vue de leur développement harmonieux et durable et de l'amélioration de la condition humaine aux plans national et international, par la réduction des disparités caractérisées par l'abondance et le bien-être social d'un côté et la pauvreté et la misère de l'autre.

Le principe est certes motivant mais complexe: il comporte des avantages mais aussi des inconvénients; il concerne en effet des pays de toutes tailles et de toutes conditions et des disparités de profit de la mise en œuvre du principe sont évidentes: les pays industrialisés en profitent pleinement alors que les PVD et les PMA sont progressivement marginalisés sinon exclus.

Afin de pouvoir tirer profit des opportunités offertes par le nouveau système économique et commercial international en vue de leur intégration effective à ce système, les PVD et les PMA en général et d'Afrique en particulier ont besoin d'assistance et d'informations adaptées et soutenues, qu'ils ne doivent cependant pas attendre dans la passivité.

Mais leurs efforts sont annihilés sous l'effet des divergences d'intérêts et des rapports de force.

Il faut en effet remarquer que les espoirs sous-tendus par les dispositions des accords du Cycle d'Uruguay n'ont pas été concrétisés: la mise en œuvre de ces accords a été généralement insuffisante et inadéquate, les dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des PMA n'ont pas été appliquées, l'assistance pour la diversification de la production et l'amélioration de la compétitivité des pays en développement et des pays les moins avancés n'a pas été édifiante, les engagements pris en faveur des pays en développement n'ont pas été respectés, des mesures arbitraires ont été appliquées à l'encontre des produits originaires des pays en développement, etc.

Dans ces circonstances, la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay n'a pas favorisé l'intégration effective des PVD et des PMA au système commercial international et ne leur a pas permis d'en tirer les avantages attendus.

Le système commercial international n'est donc pas encore guéri de tous ses maux.

S'agissant du cas particulier du Togo, il convient de souligner que malgré sa politique commerciale libérale et les diverses mesures de libéralisation adoptées depuis de longues années, l'expansion économique et commerciale n'est pas concluante et le Togo comme beaucoup d'autres pays ploie encore sous le poids de la dette, de la pauvreté, du chômage endémique, du manque d'infrastructures de base et d'équipements, etc.

Comme vous pouvez l'imaginer, la présence du Togo à ces assises témoigne de sa volonté et de sa détermination de soutenir les positions exprimées par le Groupe des 77, le Groupe Afrique, le Groupe ACP et le Groupe PMA, sur les enjeux en discussion dans le cadre du nouveau système économique et commercial international, à savoir entre autres:

- inclure les questions relatives au développement au programme des futures négociations;
- maintenir les préférences commerciales existantes entre les pays développés et les pays en développement;
- aider les PVD et les PMA à développer et renforcer leurs capacités de production diversifiée et d'offre et favoriser leur accès effectif aux marchés;
- garantir des conditions d'accession plus simples et moins coûteuses pour les PMA à l'OMC;
- mettre effectivement en œuvre les diverses dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des PMA;

- donner une impulsion vigoureuse au Cadre intégré de l'OMC pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA, en vue de sa mise en œuvre effective;
- tenir compte des préoccupations des pays en développement, importateurs nets de produits alimentaires ainsi que de leurs préoccupations non commerciales se rapportant à la sécurité alimentaire et aux activités rurales, etc.

Je voudrais remarquer pour terminer que l'OMC tient sa troisième Conférence à une époque charnière. En effet, après plus d'un demi-siècle, le système commercial international va entrer dans le troisième millénaire. En outre, la première série de négociations commerciales multilatérales du troisième millénaire va être lancée.

En cette fin du XX<sup>e</sup> siècle et à l'aube du nouveau millénaire, la communauté internationale devrait prendre, à l'occasion de ces événements internationaux, des mesures décisives et les mettre effectivement en œuvre pour relever le défi que constitue pour elle la situation des pays pauvres depuis si longtemps.

Le système commercial international connaît certes encore des difficultés, des insuffisances et des déséquilibres. Mais il est réconfortant et encourageant de noter que du GATT à l'OMC, le système a pu faire réduire les divers aspects du protectionnisme, instauré une transparence relative dans les politiques, les pratiques et les échanges commerciaux dans le monde et abouti à des résultats déterminants.

La délégation togolaise ose espérer que dans un élan renforcé d'une réelle solidarité internationale, la communauté internationale saura prendre les dispositions qui s'imposent, afin que le système commercial international soit plus performant et profitable à tous dans la justice et l'équité.

Le Togo demeure donc confiant que les conclusions de cette troisième Conférence ministérielle de l'OMC et surtout leur mise en œuvre effective sauront apaiser les craintes et redonner confiance et espoir aux pays économiquement faibles.

---